

Le journal de la section UNSA Provence à consommer sans modération !

Sommaire:

- Page 1 : Edito
- Page 1 : reconnaissance
- Page 2 : On avance !
- Page 3 : On avance suite
- Page 4 : La cotisation

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

AG UNSA :

La section tient son AG annuelle le 13 juin à Aix ; Tout agent y est le bienvenu !

Si vous souhaitez y participer vous pouvez appeler le 06 01 76 18 18

Nous vous indiquerons les formalités à accomplir et adresserons le dossier de participation

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Si tout le monde vous donne raison, c'est que vous êtes d'une intelligence remarquable ... ou bien que vous êtes le patron !

EDITO : Question de Timing et de respect !

Ce numéro sera essentiellement consacré à des informations locales sur l'avenir du secteur « tabac » de la direction de Provence.



Deux groupes de travail se sont tenus les 4 avril et 31 mai 2016 à Aix en Provence en présence de toutes les organisations syndicales. Tiens nous direz-vous, pourquoi ? Vous ne boycottez plus ?

Eh bien non, contrairement à ce que certains serviteurs zélés de l'administration ont essayé de faire croire aux douaniers depuis 3 ans, l'UNSA DOUANES, comme les autres syndicats de l'intersyndicale (CGT, USDFO, Solidaires), participe au dialogue social quand les conditions pour se faire sont réunies.



En effet, sur ce sujet particulier, les choses ont été remises dans l'ordre par le DI et M. Coquio.

A savoir :

- 1/ Concertation locale, via GT exploratoires sur les missions et leurs conditions d'exercices
- 2/ CT DI décisionnel (CHS éventuels) sur l'organisation à court et moyen terme de cette mission.

Cela ne veut en aucun cas dire que nous nous sommes « couchés » (voir détail des débats dans le compte-rendu).

Quand les responsables administratifs respectent vos organisations syndicales et le cadre d'évolution du dialogue social, l'UNSA DOUANES n'a aucune gêne à participer, même si le combat est rude !

Et comme vous pourrez le constater, même si rien n'est sensationnel, par rapport aux annonces de matamore de 2013, 2014 et 2015, les lignes bougent.

Pour la première fois depuis 1919, le 14 juillet 2016 les douaniers défilèrent sur les Champs Elysées. Une reconnaissance pour nous tous ! Obtenue par l'UNSA DOUANES qui le demandait depuis 2003.

On avance, On avance, jusqu'où ?

Compte-rendu des groupes de travail « Tabac Provence »

Rappelons que par décision unilatérale du DI de l'époque, le secteur tabac de Marseille a été transféré sans tambour ni trompette à Aix il y a plusieurs années !

Le secteur tabac du 04 ayant suivi le même chemin du fait de la fermeture du bureau de Digne en 2012.

L'existant :

Les tabacs de PACA sont donc gérés par la DR de Provence à l'exception notable du 06 !

Actuellement, l'intégralité des débitants de tabac du 13 et du 04 sont gérés par le service d'Aix.

Le bureau de Toulon gère ceux du 83, le bureau d'Avignon gère ceux du 84 et le bureau de Gap ceux du 05.

En 2012, le DI veut « rationaliser » la filière tabac de l'ensemble de la DI ; un audit est donc réalisé en 2013.

Les mesures préconisées, (1 seul service pour toute la DI et 50% d'effectifs en moins) étant ensuite intégrées dans le PSD, sont restées en stand by du fait de la lutte des douaniers contre ce PSD.

La DG maintenant le PSD, le DI actuel a repris le dossier mais en ordonnant le dialogue social correctement.

Il est clair que le rapport de force actuel, ne permet pas de faire sauter ces velléités et que l'administration passerait en force si nous nous abstenions de participer.

Le premier GT a servi au bilan de l'état actuel des services sur la base de l'audit et à présenter les grandes lignes du projet de l'administration.

Le second avait pour objectif d'intégrer les travaux de la première rencontre, y compris certaines propositions des syndicats.

L'avenir probable :

Il ressort de ces travaux, la proposition de schéma d'organisation suivant :

1/ Création d'un service centralisateur de gestion des Tabacs à Aix.

Ce service sera chargé de la gestion générale des débits de tabac, des subventions de sécurité des secours financiers et de l'analyse de risque et programmation des contrôles, pour les départements du 04, du 13, du 83 et du 84.

Le bureau de Gap conservant l'intégralité de sa compétence dans le domaine des tabacs.

2/ Un agent du PAE reste affecté à la gestion des tabacs ; son rôle risque de devenir flou si le service centralisateur est implanté à Aix avec deux ou trois cadres Sup !

3/ Création de cellules polyvalentes de contrôle dans les autres bureaux de la circonscription.

Ces unités seront chargées de contrôles simples, de différents niveaux et sans aucune initiative possible ; ou complexes (avec le service centralisateur). Dès que le risque de franchissement du niveau apparaîtra, il sera vivement conseillé d'en référer à Aix en Provence...

Les incertitudes :

3/ Points restant en suspens :

Pour Aix :

- Service indépendant ou rattaché à la VITI/CI ?
- Implantation du site ? Aix- Viti ou DR (locaux actuels de la RR) ?
- Nombre d'agents affectés (à priori 12 ou 13 selon le DR) ?

Pour les cellules de contrôle :

- missions uniques de contrôle ou pas ?
- compétences de ces cellules : (tabacs, TSVR, autres missions CI et fiscales) ?
- nombre d'agents, (à priori 3 selon le DR) ?
- intégration de ces cellules dans l'organigramme des unités actuelles (Avignon VITI/CI ?)

Calendrier de mise en œuvre :

- L'administration souhaite une mise en œuvre progressive (problèmes immobiliers et gestion des restructurés (RR),
- première étape transfert des tabacs de Toulon dès validation du projet,
- Avignon se situerait à l'horizon 2019.

-Calendrier du dialogue social :

- un GT à la rentrée de septembre en présence du DI (demandé par les OS), pour problèmes en suspens et examen des fiches d'impact de la réforme,
- passage en CHS (date non programmée),
- passage en CTDI (date non programmée).

Qu'en pensons nous ?

Ce projet qui se veut novateur, moderne et efficace, devra faire ses preuves. A l'UNSA DOUANES nous sommes très dubitatifs ! Il génèrera des difficultés pour les personnels concernés.

Les deux réunions ont donné lieu à des échanges nourris entre organisations syndicales de l'intersyndicale et administration. Une représentante de la CFDT, au grand dam de son voisin, confondant parfois intérêts de son service local et intérêt général, il est vrai que cette dernière a participé activement à la rédaction du projet administratif !

Il est parfois difficile de représenter une organisation syndicale, « même conciliante », en étant chef du service principalement concerné par les débats !

Contrairement à d'autres, les représentants UNSA se sont bien gardés d'envisager déshabiller Paul (agent tabac) pour habiller Pierre (agent enquêteur ou RR...) !

Nous rappelons que l'UNSA DOUANES a toujours combattu le projet de centralisation des tabacs, qui fragilise les différents bureaux de la DR, en supprimant missions et effectifs.

Il génère des contraintes évidentes pour les opérateurs du secteur tabac, qui sont ne l'oublions pas, peu ou prou des « employés administratifs ».

A ce stade, dans l'attente des précisions demandées et points en suspens, l'UNSA pense que si le projet dit « Coquio », est validé, **la lutte sans faille et continue contre le PSD (CGT, Solidaires, USDFO, UNSA DOUANES)** aura permis d'amender le projet initial de la façon suivante:

- maintien en totalité des missions tabac de Gap
- maintien de cellules de contrôles de proximité à Toulon, et Avignon
- maintien de la gestion totale des tabacs dans le 06.

Nous avons demandé que ce projet ne puisse, en tout état de cause, être mis en œuvre qu'avec en minimum, les effectifs envisagés actuellement par le DR !

Tout retour au projet initial serait pour nous inacceptable !

A l'UNSA, je paye moins ! Comparez toutes les cotisations !

Désormais grâce à la réduction d'impôt ou au nouveau crédit d'impôt, la cotisation syndicale est aidée à hauteur de 66%.

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% de leur montant sauf pour les contribuables déclarant des frais réels, le montant de la cotisation syndicale est alors intégré à 100% dans les frais déclarés. Ce dispositif existe depuis de nombreuses années.

Exemple : je cotise 100€, je déclare cette somme sur ma déclaration d'impôt, je bénéficie d'une réduction de mon montant imposable de 66€. Cela me coûte finalement 34€ pour une année.

Vous pourrez comparer les cotisations d'autres organisations, souvent bien plus élevées, notre barème 2016 (ci-après) conduit les personnels aux plus bas revenus à payer, réellement, une contribution mensuelle égale à un café. Le tout pour une qualité de service efficace et dédiée aux agents avant tout.

COTISATIONS ANNUELLES 2016			
ACTIFS			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	22	7	0€58
Agents Berkani	27	9	0€75
AC 2ème classe	64	21	1€75
AC 1ère classe	69	23	1€91
ACP2 et 1	84	28	2€33
Contrôleur 2	89	30	2€50
Contrôleur 1	95	32	2€66
Contrôleur Principal	101	33	2€75
Inspecteur	117	39	3€25
IR3	127	42	3€66
IR2	132	44	3€58
IR1	137	46	3€83
IP1/IP2	144	48	4€
DSD2/DSD1	154	51	4€25
DI/DR/DF	175	58	4€83
Administrateur civil	218	74	6€16
RETRAITÉS			
Catégorie C	33	11	0€91
Catégorie B	40	13	1€08
Catégorie A	46	15	1€25

Section Régionale UNSA Douanes de Provence

Téléphone :- 06.01.76.18.18 – 06.26. 76. 15. 60

Courriel : roude.unsa@bbox.fr

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de PROVENCE

Journal imprimé au local UNSA Douanes

Caserne des Douanes – Bâtiment A – 56 boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille

